

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION  
**ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE**  
**Promotion 2022**

**CENTRE DE FORMATION**

Nom du Club : CENTRE EQUESTRE 'VERCORS A CHEVAL  
Lieu de dispense de la formation : 175, route de Loscence - 26 420 LA CHAPELLE EN VERCORS  
N° SIRET 410 371 025 000 17 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84260329326 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes - Affilié FFE N°2642000 et agréé Centre de formation N°2010ATE001  
Tél : +33 (0) 4 75 48 10 91  
E-mail - [contact@vercors-a-cheval.com](mailto:contact@vercors-a-cheval.com)

**FORMATEUR REFERANT ENREGISTRE:**

- Responsable pédagogique : Pierre Guillaume Blache, Guide de Tourisme Equestre, BEES 1

**IDENTITE DU CANDIDAT(E)**

**NOM :** \_\_\_\_\_

**Prénoms :** \_\_\_\_\_

Si Mariée, Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ A : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**N° d'assuré social :** \_\_\_\_\_ **Sous le régime :** Général/ Agricole/ Autre : \_\_\_\_\_

**N° Licence fédérale (FFE) :** \_\_\_\_\_

→ **IMPERATIF :** Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**Besoins spécifiques liés à une situation de handicap :** **IMPERATIF :** Joindre l'attestation FFE mentionnant les aménagements dont le candidat peut bénéficier



**Personne à appeler en cas d'urgence :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**VOTRE SITUATION**

Situation actuelle (cochez une ou plusieurs cases) :

- Etudiant, en classe de (ou sortant de) : \_\_\_\_\_
  - Salarié(e) : indiquer votre emploi : \_\_\_\_\_
    - CDI
    - CDD durée : \_\_\_\_\_
    - Intérim

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom responsable : \_\_\_\_\_

Code NAF : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_
  - Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
- Depuis quelle date \_\_\_\_\_
- Autre situation (à préciser) : \_\_\_\_\_

**FORMATIONS SCOLAIRES**

Année De .... A .....	Formation suivie	Etablissement	Diplôme obtenu (oui ou non)

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

Date De .... A .....	Emploi occupé ou fonction (si stage)	Type de contrat	Employeur Nom et Adresse

## DIPLOMES

- PSC 1 /AFPS/SST : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Brevet animateur Poney : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Animateur Poney : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Assistant Animateur d'Equitation : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Animateur d'Equitation : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Moniteur d'équitation mention Attelage ou Equitation Western : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- BAPAAT Poney : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- BAPAAT Randonnée Equestre : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- BEES1 Activités équestre ou équitation : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- BPJEPS activités équestres mention \_\_\_\_\_ : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- BPJEPS éducateur sportif mention activités équestres : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- CQP Animateur Soigneur Assistant : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- CQP Organisateur de randonnée Equestre : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- CQP Enseignant Animateur d'Equitation : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Galop 6 de pleine nature : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Galop 6 de cavalier : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Degré 2 : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Brevet Fédéral de Randonneur d'Argent : obtenu (lieu et date) \_\_\_\_\_
- Autres formations du secteur de l'encadrement :  
(précisez) : \_\_\_\_\_  
(lieu et date) : \_\_\_\_\_

→ **IMPERATIF** : Fournir les photocopies des diplômes possédés

→ **IMPERATIF** : Fournir pièces justifiant 7 jours de randonnée par le candidat (document établi par établissement adhérent à la FFE ou carnet de randonnée électronique du candidat)

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Coût de la formation : 7735€ pour 660h

- La formation sera à votre charge ou à celle de vos parents
- Je suis salariée  
Nom Employeur et adresse : \_\_\_\_\_
- J'ai déposé une demande d'aide pour le financement de ma formation ? OUI/NON  
auprès de quel organisme ? : \_\_\_\_\_  
Réponse de l'organisme : Acceptée / Refusée / En attente de réponse

**IMPERATIF** : Joindre le devis avec accord dès réception

Les recherches de financement ou d'employeur doivent impérativement commencer dès le retrait de ce dossier de candidature.

## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Un Curriculum Vitae
- Une Lettre de motivation (nous portons une grande importance au projet professionnel et à la motivation des candidats)
- Une photo d'identité
- Une copie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- Une copie de vos diplômes
- Un Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation
- Pièce justifiant 7 jours de randonnée par le candidat (document établi par établissement adhérent à la FFE ou carnet de randonnée électronique du candidat)
- Pour les personnes en situation d'handicap : Attestation FFE mentionnant les aménagements dont le candidat peut bénéficier*

## ANNEXE 1 - Aide au Financement de la Formation

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation au regard de l'emploi.

**Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches de recherche de financement dès votre inscription aux épreuves de sélection.**

### LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

#### □ Demandeur d'emploi :

Pour les personnes sans emploi ou sorties du système scolaire, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi ou d'être suivi par la Mission Locale pour les jeunes de moins de 26 ans** et de demander à rencontrer un conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle.

En plus de formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF),

- Des formations sont financées par la Région, Pôle emploi ou encore l'Agefiph :
  - o Action de formation collective
  - o Aide individuelle à la formation (AIF)

#### □ Salarié :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession, pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le dispositif ProA** : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*

- **L'accompagnement à l'effort de formation** : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

#### □ Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

**□ Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

***Attention :***

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

## **ANNEXE 2 - Modalités d'aménagements des parcours de formation et des épreuves certificatives pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la formation ATE**

Les personnes justifiant d'un handicap et/ou de troubles dits « DYS » peuvent bénéficier d'aménagements de leurs cursus de formation et/ou des épreuves certificatives conduisant aux Titres à Finalité Professionnelle (TFP) d'Accompagnateur de Tourisme Equestre (ATE).

### Contexte réglementaire

L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap est précisée par la loi n°2005-102 du 11 février 2005. Les personnes en situation de handicap transitoire, dans une phase de rééducation post-opératoire ne peuvent pas demander d'aménagements d'épreuves certificatives.

Les métiers d'ATE font partie des professions réglementées et relèvent de l'article L.212-1 du code du sport. Le plein exercice des professions d'ATE est également conditionné par la possession d'une carte professionnelle et donc d'un certificat d'aptitude médicale, tel que défini par l'article A.212-178 du Code du sport. Code du sport.

### Démarches et modalités

Dans le cadre des formations menant à ce TEP, la FFE peut accorder des aménagements après examen du dossier constitué par le candidat et contenant obligatoirement l'avis du médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDPAH).

Liste et coordonnées des MDPH en suivant ce lien : <https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html>

Au regard de la réglementation liée à l'encadrement des activités physiques et sportives, l'examen du dossier portera une attention particulière à la question de la compatibilité du handicap avec les nécessités du métier et notamment de la sécurité des publics que la personne serait susceptible d'encadrer.

### Etape 1

Préalablement à l'inscription aux tests d'entrée (ATE) ou de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat fait une demande d'aménagements auprès du service formation de la FFE par mail à [formation@ffe.com](mailto:formation@ffe.com)

En retour, les conditions réglementaires d'exercice de la profession, le référentiel professionnel du diplôme et un descriptif précis des épreuves dont l'aménagement est sollicité, sont transmis au candidat, à destination du médecin.

### Etape 2

L'examen médical doit permettre de :

- confirmer le handicap au sens de l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles ;
- mesurer l'incapacité fonctionnelle (limitations) ;
- justifier de manière argumentée le bien-fondé de l'aménagement sollicité avec le handicap présenté et l'épreuve concernée, à la lecture du descriptif fourni par le service formation FFE ;
- remettre à l'intéressé, à destination de l'organisme formateur :
  - o des préconisations et l'avis relatif à la demande d'aménagement lié au handicap ;
  - o un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités équestres.

### Etape 3

Le candidat transmet au service formation de la FFE les préconisations d'aménagement et le certificat médical de non contre indication. La FFE établit une attestation mentionnant les aménagements dont le candidat peut bénéficier.

### Etape 4

Le candidat transmet l'attestation établie par la FFE au centre de formation auprès duquel il souhaite s'inscrire. L'attestation est jointe au dossier d'inscription du candidat au test d'entrée (ATE)